

Denis Fégné annonce deux nouvelles permanences délocalisées à Cauterets et Bazet

Dans le cadre de son engagement à rester au plus proche des habitants de la 2^e circonscription des Hautes-Pyrénées, le député Denis Fégné poursuit l'organisation de permanences délocalisées sur l'ensemble du territoire.

Les deux prochains rendez-vous sont ainsi proposés :

- Vendredi 10 avril 2026, de 9h à 12h, à la mairie de Cauterets
- Lundi 11 mai 2026, de 9h à 12h, à la mairie de Bazet

Ces temps de rencontre offrent à chacun la possibilité d'échanger directement avec son député : poser une question, partager une idée, présenter un projet ou encore évoquer une difficulté, qu'elle soit d'ordre local ou national.

Soucieuse de faciliter l'accès à ces échanges, notamment pour les habitants ne pouvant se déplacer jusqu'à la permanence parlementaire de Tarbes (22 place du Marché Brauhauban), cette initiative de permanences itinérantes est renouvelée chaque mois dans une commune différente.

Elle vise à renforcer la proximité, l'écoute et la disponibilité auprès des citoyens.

« *Aller au-devant des habitants est essentiel pour agir avec eux, comprendre leurs réalités et construire des réponses adaptées aux enjeux de notre territoire* » souligne Denis Fégné.

Afin de garantir un temps d'échange individuel de qualité, il est recommandé de prendre rendez-vous en amont par courriel à l'adresse suivante : permanencedenisfegne@gmail.com

Denis Fégné

Député de la 2^e circonscription des Hautes-Pyrénées

Contact presse : Jean-Bernard COLOMES - 06 74 00 97 19